ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme et loisirs

Question écrite n° 49136

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les difficultés que rencontrent les personnes handicapées désirant se rendre en vacances. En effet, celles-ci se trouvent alors contraintes de rémunérer leur accompagnant habituel alors que cette prise en charge est assurée tout au long de l'année par la solidarité nationale. Une telle différence de traitement suivant le contexte paraît difficilement justifiable, sauf à remettre en cause le droit aux vacances pour tous. En outre, on ne peut que déplorer la faible importance des moyens d'accessibilité (rampes d'accès, ascenseurs...) mis à la disposition des personnes handicapées sur les lieux de vacances alors que les services publics ont à juste titre désormais l'obligation de mettre en place des tels dispositifs. Aussi souhaiterait-elle connaître les intentions du Gouvernement sur ces facteurs d'inégalité auxquels il convient de remédier afin d'arriver à une citoyenneté pleine et entière de nos concitoyens handicapés.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont
Circonscription : Haute-Vienne (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49136
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : santé et handicapés
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4259